

Adresse de la société des amis de la liberté séante aux jacobins,
lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des amis de la liberté séante aux jacobins, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 22-23;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13416_t1_0022_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Des gardes ordinaires ne suffisent plus pour la sûreté de ceux d'entre vous qui sont le plus en butte au désespoir de nos ennemis, tels que les membres qui composent les Comités de salut public et de sûreté général. Puisque des traîtres osent les attaquer jusque dans leurs foyers; il est donc du devoir de tous les bons patriotes de s'unir pour former de leurs corps un rempart impénétrable à tous les coups de la tyrannie. C'est ce que les sections qui composent le faubourg Antoine, mues de la plus vive indignation contre ceux qui on médité un pareil attentat, on juré de faire.

Gardez-vous, Citoyens Législateurs, de craindre de nous fatiguer, la liberté nous est plus chère que la vie. Créateurs de la liberté, votre existence tient à toute la République, elle tient plus particulièrement au peuple de Paris parce que votre conservation est confiée à la garde du peuple de Paris; elle nous est plus chère que la nôtre parce que nous sommes sûrs qu'en vous sauvant, vous sauvez la chose publique. Aussi le vœu général du faubourg Antoine est-il bien prononcé.

Nous ne saurions plus jouir d'une existence tranquille, tant que nous pourrions vous soupçonner en danger, et nous sommes chargés de vous annoncer, que si vous ne vous empressez de prendre des mesures qui assurent irrévocablement votre existence et vos travaux, vous trouveriez sous tous vos pas autant de Geffroys qu'il y a d'habitans dans le faubourg Antoine.

La section des Quinze-Vingts a nommé pour députés les citoyens Tartaval, Auvrel, Henri Lejeune fils.

Celle de Montreuil, les citoyens Boursault, Petres, Toutain et Carré.

Celle de Popincourt, les citoyens Lécouste, Desjardins, Fieffé et Perrot » (1).

n

[L'ORATEUR de la sectⁿ des Arcis.]

« Citoyens Législateurs,

Les citoyens de la section des Arcis représentés par les autorités constituées viennent épancher dans votre sein les sentimens de douleur profonde qu'ils ont éprouvés lorsqu'ils ont appris l'horrible attentat commis sur les représentans du peuple français, Que l'Etre Suprême qui veille au bonheur de la République a garantis du fer assassin.

En vous félicitant sur vos pénibles travaux, nous venons renouveler le serment, que nous avons répété souvent parce qu'il est dans nos cœurs, de défendre jusqu'à la mort la représentation nationale.

Qu'ils tremblent les ennemis de la Convention, ils sont les ennemis de la révolution elle-même, et 12 milliers de salpêtre qu'a déjà produit la section d'Arcis, sont un faible essai des moyens que nous jurons d'employer contre eux.

Les sentimens vraiment révolutionnaires qu'a constamment professés la section des Arcis, sont les garants de la sincérité de nos sermens.

Restez, Citoyens représentans, restez au poste où vous appelle et vous fixe la confiance pu-

blique, ne quittez vos fonctions que quand le bonheur de la France assuré invariablement ne fera plus entendre au milieu de la République entière que le seul cri digne des français :

Vive la République ! »

[L'ORATEUR des jeunes républicains de la sectⁿ.]

« Citoyens Législateurs,

Après les sentimens énergiques que vient de vous présenter la section des Arcis, oserais-je vous présenter ceux des petits républicains qui m'on choisi pour leur orateur ?

N'attendez pas de nous de belles phrases, mais, dignes élèves de nos pères, nous ne reconnaissons, en détestant les rois, que l'amour des vertus et l'amour des lois » (1).

n

La Société des Amis de la liberté et de l'égalité séante aux Jacobins entre au milieu des applaudissemens,

DUMAS, orateur de la députation :

« Représentans du peuple,

Lorsque vous déployez avec majesté la puissance d'un peuple libre, les tyrans décèlent avec lâcheté la détresse des esclaves. Ils ont voulu réduire à des convulsions déplorables l'énergie qui crée la liberté, vous avez organisé un gouvernement révolutionnaire; ils ont employé la corruption et tous les vices, vous leur avez opposé la probité et toutes les vertus. Ils ont essayé de dégrader l'homme par l'immoralité de l'athéisme, vous avez proclamé les idées consolantes d'un Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme.

Après tant de défaites et de crimes, il leur fallait encore des crimes; ils ont organisé des plans d'assassinat, et des bras parricides ont entouré des ombres de la mort deux représentans fidèles aux principes, à la vertu, aux grandes fonctions que le peuple leur a confiées.

Ils vivent, et lorsqu'après tant et de si étranges périls, l'homme de bien contemple encore ses zélés défenseurs, le vain mot de hasard ne peut remplir son âme, elle s'aggrandit, et le sentiment de reconnaissance qui l'élève, lui montre une providence qui le tranquillise sur l'avenir.

Cette douce émotion que n'éprouvent ni les despotes ni les esclaves ni les hommes corrompus, amène devant vous les amis de la liberté, de l'égalité; ils viennent vous envier de leur respect, leur confiance, leur amour; ils viennent dans votre sein annoncer à l'univers que le peuple français veille sur la destinée de ses représentans; ils jurent par la liberté que leur surveillance, devancera le crime dans sa marche, et qu'une vengeance terrible mettra enfin un terme à ces horribles attentats.

Des assassinats, tyrans, voilà donc votre pouvoir, vos ressources, votre ouvrage! voilà ce qu'inspire le despotisme barbare, ce qu'il tente

(1) C 306, pl. 1156, p. 13, signé BOURSAULT (présid.), NALLIN.

(1) C 306, pl. 1156, p. 12, signé DELAHAY (présid.); jeunes republ., p. 11 et Bⁱⁿ, 8 prair. (suppl^l).

dans son desespoir. Le pluple français vous accuse devant l'univers qui vous juge. Tant de forfaits ne resteront pas impunis; le français seul suffit pour venger l'humanité outragée, votre cendre flétrie sera foulée aux pieds par les peuples affranchis, il ne restera de trônes que por la liberté et la vertu.»

Le **PRESIDENT** répond : Les témoignages d'amour et de confiance que la Société des Jacobins, et le peuple des tribunes qui accourt chaque jour en foule à ses séances, n'ont cessé de donner à la Convention nationale, sont pour elle une douce récompense de ses travaux. Toujours occupée du bonheur du peuple, elle bravera les poignards des assassins, et les crimes des tyrans hâteront leur chute. Le peuple français, fort de sa liberté, de ses vertus, montrera à l'univers que le despotisme est un attentat contre l'humanité. Déjà ébranlé dans ses fondemens, il montre sa faiblesse et son desespoir; ses derniers instans approchent. Votre énergie constante concourra à faire oublier bientôt que les hommes furent opprimés par des chaînes; et le bonheur de l'humanité auquel la Convention nationale travaille sans relâche sera aussi votre ouvrage, et celui du peuple, témoin de vos travaux infatigables (1).

o

[L'ORATEUR des Sans-Culottes de Vaugirard.]

« Citoyens Législateurs,

Grâces à l'Être Suprême, à ce dieu tutélaire, reconnu des français. grâce à ce décret sublime qui fait frémir d'horreur nos ennemis de voir un peuple libre avec une religion.

Nous venons de découvrir encore un complot tramé contre nos défenseurs, nous venons de voir échapper au fer meurtrier de nos plus mortels ennemis deux de nos représentans. Nous vous avons déjà juré de mourir pour vous défendre, nous venons réitérer ce serment. Que les puissances coalisées, que les français assez lâches pour s'être séparés de leur famille, assez traîtres, assez perfides pour porter les armes contre elle, frémissent de rage en voyant la constance et la fermeté d'un peuple libre, les sages et bienfaisants décrets de ses représentans; et enfin qu'ils restent au néant, qu'ils rougissent de honte et de dépit de voir ce peuple qu'ils estiment digne de leur mépris, reconnaître un Être Suprême qui dirige et dirigera sans cesse ses victoires et ses triomphes, qui lui fera connaître les traîtres et les fera tomber sous le glaive des lois.

Voici donc le serment que tant de fois nous avons juré et qu'il nous est si doux de répéter, voici la vraie devise de tous les bons républicains.

Vivent à jamais nos dignes représentans que nous défendrons jusqu'à la mort; vive la République vive la Montagne.»

Nota. Nous croyons devoir vous annoncer que les citoyens qui ont droit aux secours que vous avez accordés aux parents de nos braves

(1) C 306, pl. 1156, p. 10; réponse du présid. Bⁱⁿ, 8 prair.; *Débats*, n° 614, p. 85; *Mon.*, XX, 566; *J. Fr.*, n° 610; *C. Eg.*, n° 647; *J. Perlet*, n° 614.

défenseurs, ont été acquittés dès la fin de germinal (1).

p

[L'ORATEUR du Trib. du 3^e arrond'.]

« Représentants,

Les citoyens membres du tribunal du 3^e arrondissement, viennent dans cette enceinte, déposer le témoignage du sentiment de profonde indignation qu'ils ont éprouvée en apprenant les nouveaux attentats commis envers la représentation nationale, sur les personnes de Collot d'Herbois et Robespierre l'ainé. Ils ont rendu grâce à l'Être Suprême qui protège visiblement la France et vos travaux. Mais ils n'ont pu résister au mouvement qui les a entraînés à venir émettre un vœu qu'ils savent être dans le cœur de tous les vrais français, et ils vous disent : vous ne vous appartenez plus, vous êtes au peuple; attenter à la vie d'un de vous est le crime des crimes, Qu'une loi terrible réponde au peuple de votre sûreté individuelle.

Quoi! la barbarie des rois avait inventé les supplices les plus affreux contre ceux qui se rendaient coupables du délit de lèse-majesté tyrannique. La race entière de celui qui portait la main sur un tyran était proscrite, et rien n'épouvantera l'assassin de lèse-majesté du peuple dans la personne de ses représentans.

Décrétez au nom du peuple que sont dévoués à l'exécration des siècles le nom et l'individu qui aura attenté aux jours d'un représentant du peuple français.

Mais qu'ils sont lâches et vils les ennemis de notre liberté. Nous aurions nommé Pitt si ce nom n'infestait le lieu où il est prononcé. Ils ne connaissent donc que la corruption et le crime. Ils ne rêvent donc que forfaits!

Eh bien, dites encore à l'univers que tout le peuple français est debout, qu'il vous entoure, qu'il vous bénit, qu'il mourra tout entier plutôt que de ne pas venger ses représentans, fut-ce même aux extrémités du monde, plutôt que de perdre sa liberté.

Et puissions-nous les premiers donner l'exemple de ce dévouement généreux et sincère» (2).

q

[L'ORATEUR du trib. de police correct^{ive}.]

« Citoyens représentans,

Ceux de vos membres qui puisent dans votre sein et dans l'amour du peuple l'énergie nécessaire pour le sauver paraissent être comme Marat les victimes distinguées par les tyrans. Nous venons comme toute la nation vous en témoigner notre douleur. Notre présence suppléera tout ce que nous aurions à dire dans cette circonstance, de peur que nous ne soyons au dessous de ce que nous sentons. Mais nous

(1) C 305, pl. 1143, p. 31, signé DAMIEN (mairie), ANDRÉ jeune, TRONC, PARIGOT, BACHELIER, GROGUET, LAURENT, DORANG, DACLOT, BOUCHEROT, COUARD, HOUET, MAUROY (secrét.), PECAGNE; *Mon.*, XX, 566.

(2) C 305, pl. 1143, p. 30, signé DESOIEUX (présid.), LECLERE, LOPÉE, JUMÈ, FAYES (juges), CHOQUET, LAJARRIETTE, TRIPPIER, DORBERGUE (huissiers audienciers); *Mon.*, XX, 566.